

Kleg'Infos

WWW.CLEGUEREC.FR

MARS 2018

Samedi 03/03

Repas à emporter - Brav Sterenn Anim' - Salle des Fêtes

Vendredi 09/03

Distribution de pièges pour frelons asiatiques - Boulodrome - 18h00

Mardi 13/03

Permanence MUTUALE - Mutuelle Intercommunale - Mairie - 10h00 - 12h00

Vendredi 16/03

Concert : Soïg Sibéril, Sylvain Barou & Ronan Pellen – Local En Arwen - 21h00

Samedi 17/03

« Le Blavet au naturel » : Troc Graines & Plantes - Place Pobéguin - 09h -12h

Démonstration de greffage à l'espace vert du lotissement du Tumulus - 10h30

Portes Ouvertes de l'Ecole St Joseph

Dimanche 18/03

« Le Blavet au naturel » : Conférence sur les méthodes douces contre les maladies et ravageurs au jardin bio, avec Luc Bienvenu - 14h30 - Mairie

Lundi 19/03

Cérémonie du Souvenir FNACA : 56ème anniversaire

Samedi 24/03

Portes ouvertes de l'école Ar Gwennili - 10h00 - 12h30

Repas de l'APEL St Joseph

Dimanche 25/03

Café-Concert « Printemps des Poètes » avec Cécile Even & Pol Jezequel – Perenn – 11h00

Messe de commémoration & Repas de la FNACA - Salle des Fêtes

Chemin de Croix du Breuil du Chêne

Mercredi 28/03

« Les P'tits Bricol'Arts font le Printemps » (Atelier 07 – 10 ans) - Perenn (14h30)

(Réservation obligatoire : 02 97 38 15 99 ou centreculturel@cleguerec.fr)

Vendredi 30/03

Soirée Jeux Ados - Adultes « Cluedo grandeur nature » (Escape Game) - Perenn - 18h / 20h

A partir de 12 ans - Gratuit - Inscriptions au 02 97 38 15 99 ou sur polejeuxetloisirs@cleguerec.fr

Conseil Municipal - Mairie

Samedi 31/03

Plat à emporter - Club de fléchettes - Salle des Fêtes

Dimanche 01/04

Bal du Club des retraités - Salle des Fêtes

Lundi 02/04

Chasse aux œufs – Conseil Municipal Enfants

Mercredi 04/04

« Les P'tits Bricol'Arts font le Printemps » (Atelier 07 – 10 ans) - Perenn (14h30)

(Réservation obligatoire : 02 97 38 15 99 ou centreculturel@cleguerec.fr)

Samedi 07/04

Vente sur réservation de galettes de pommes de terre - Chapelle de St Molvan

Dimanche 08/04

Spectacle Perenn / Mil Tamm : « Quelque chose à vous dire »

de l'ensemble vocal « Voix Humaines » – 17h00 - Salle des Fêtes

Concours de Palets – Palets Cléguérécois

KLEG'INFOS, CHOISISSEZ LE NUMÉRIQUE !



Cette lettre d'information est distribuée mensuellement dans les boîtes aux lettres mais elle est également disponible en **version électronique (PDF)** sur le site www.clequerec.fr

Vous pourrez la télécharger et vous y inscrire facilement pour la recevoir par courrier électronique. Vous pouvez aussi venir donner votre e-mail à l'accueil de la Mairie, aux horaires d'ouverture.

AUTOCOLLANTS « STOP PUB »

A compter du mois d'Avril, le KLEG INFOS ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres présentant un refus de publicité (autocollant ou une étiquette « Stop Pub »).

Si vous êtes dans ce cas, c'est le moment de vous inscrire pour la recevoir en version électronique : c'est plus rapide, moins énergivore et le contenu est identique !

Plus d'informations sur la campagne STOP PUB sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/stop-pub>

ATELIER EQUILIBRE

Le mois dernier s'est terminé, à Cléguérec, l'atelier de prévention des chutes débuté en novembre et organisé par la Mairie, le CCAS, le S.A.D.I., le CD Sports pour Tous 56 et l'association Diverdanse.

Ce programme PIED (Programme Intégré d'Equilibre Dynamique), financé par CAP Retraite Bretagne a permis à 12 participants d'améliorer leur équilibre et de bénéficier de conseils de prévention notamment sur l'aménagement du domicile (enlever les tapis, aménager sa salle de bain, choisir de bonnes chaussures...).

Les participants ont apprécié cet atelier placé sous le signe de la convivialité et le conseillent à tous !

Contact : BORGES Karine / 06 33 51 50 13
karine.borges@sportspourtous.org

RYTHMES SCOLAIRES & TAP



Suite au vote du Conseil d'École et en accord avec les équipes enseignantes et les services de l'Education Nationale, le Conseil Municipal du jeudi 22 février 2018 a acté le maintien de l'organisation légale actuelle des rythmes scolaires sur 4,5 jours pour l'année scolaire 2018-2019, avec école le mercredi matin et maintien des Temps d'Activités Périscolaires.

FILM : YEC'HED MAT KLEG

Pour mettre en lumière sa Maison de Santé inaugurée en juillet dernier, la Commune de Cléguérec a missionné l'association Ty Films pour réaliser un film documentaire sur sa création. C'est le réalisateur Quentin Bernard qui s'est chargé de ce travail.

Le film dure 10 minutes et s'intitule « Yec'hed Mat Kleg », ce qui signifie en breton « A ta santé Cléguérec ».

Le film est désormais visible sur les plateformes de vidéos en ligne, les réseaux sociaux ainsi que sur le site de la Commune www.clequerec.fr.



Nous invitons l'ensemble des cléguérecois-e-s à le visionner et à le partager autour d'eux pour faire connaître ce projet, cette structure et aider à développer encore l'offre de santé sur notre territoire.

Directeur de Publication :
Maire de Cléguérec, 10 Place Pobéguin 56480 Cléguérec

Conception : Service Communication
Impression : Copyplan, Pontivy (56)

Ouverture au public de la Mairie : Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le Jeudi de 08h30 à 12h00. Le Samedi de 09h30 à 12h00.

Ouverture au public du Centre Culturel Perenn :

Médiathèque : Mardi 10h00 - 13h00 16h30 - 18h00 Mercredi 10h00 - 18h00 & Vendredi 16h30 - 18h00 Samedi 09h30 - 13h00

Pôle Jeux & Loisirs : Mardi 10h00- 13h00 16h30 - 18h00 Mercredi 10h00 - 12h30 | 13h30 - 17h30 Vendredi 16h30 - 18h00 Samedi 10h00 - 12h30

ATTENTION PEINTURE. Des travaux de peinture et de réaménagement sont en cours dans les locaux de la Mairie et du Centre Culturel.

Ces travaux entraîneront temporairement le transfert de l'accueil de la Mairie dans l'actuelle salle du Conseil Municipal et la fermeture du Centre Culturel pendant les vacances scolaires, du 26 Février au 10 Mars. Nous vous remercions de votre compréhension.

FRELON ASIATIQUE. L'an passé, les réponses au recensement ont dénombré 3 585 reproductrices piégées entre le 15 mars et le 15 mai à Cléguérec.

Seize interventions ont été nécessaires, pour un budget de 1 554 € (pris en charge à 50% par Pontivy Communauté)

Unenouvelle distribution de pièges est prévue au boudodrome le vendredi 9 mars à 18h en présence de M. Eymeraud de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, qui viendra en expliquer le rôle. Les apiculteurs sont conviés à cette rencontre ainsi que les particuliers désireux de participer à la lutte contre l'invasion du frelon asiatique.

AU PIED DE MON ARBRE. Un diagnostic a été effectué sur les arbres les plus âgés du stade et certains ont été enlevés pour mauvais état sanitaire. Sur la place Pobéguin, les érables vont être remplacés par d'autres essences, aux racines moins invasives. Une solution satisfaisante pour les cryptomerias centenaires - classés arbres remarquables - à l'entrée du cimetière est également en cours de réflexion.

Tout en agissant pour le maintien du patrimoine forestier et bocager communal, la municipalité doit aussi veiller à la sécurité de chacun.

GARE AUX TROTTOIRS. Stationner sur les trottoirs, c'est interdit, quelque soit la largeur du trottoir ou le temps d'arrêt ! Les voitures doivent être garées sur la chaussée, le long du trottoir. Le stationnement sur le trottoir est sanctionné par une contravention de 4ème classe article R417-11 du code de la route, montant : 135 euros.

Les parents avec des poussettes, les enfants, les joggeurs, les personnes âgées, les promeneurs, les personnes à mobilité réduite... vous remerciant.

SECOURS POPULAIRE. Le Secours Populaire tiendra une permanence à Cléguérec dans les locaux situés au niveau du 24 rue Théodore Huet (anciennement salle de musculation), tous les 2ème et 4ème lundis du mois à partir du 26 mars 2018.



Accès à l'alimentaire, aux droits, aux vacances, aux loisirs... Pour toute inscription vos ressources et vos factures seront demandées.

Contact : 02 97 64 59 59

ZOOM SUR.... LES TRAVAUX À L'EHPAD

Le foyer logement de Cléguérec a été transformé en EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) en 2009. Le bâtiment a été construit par le bailleur BSH dont nous sommes locataires depuis 1985. L'ancien Patronage appartient au CCAS à qui l'EHPAD reverse un loyer.



En 2011, d'importants travaux concernant la mise aux normes de Sécurité Incendie avaient été réalisés et nous en avons profité pour changer les sols et repeindre les couloirs. Depuis 2011, l'augmentation de la dépendance sur notre structure a mis en évidence des locaux inadéquats pour prendre en charge cette évolution. L'éventuel projet de reconstruction d'un nouvel EHPAD est étudié mais au vu des délais pour un tel projet, il est choisi de rénover le bâtiment pour permettre aux résidents et aux soignants de vivre et travailler dans de meilleures conditions.

Il est donc proposé d'agrandir la salle à manger qui ne peut accueillir actuellement les 71 résidents et de rénover les salles de bains en s'adaptant aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Les travaux ont démarré le 8 janvier 2018 pour une période d'un an. La plus grande difficulté étant pour les entreprises de travailler en secteur occupé. Une coordination avec le propriétaire (Les Ajoncs-BSH), les entreprises et l'adjoint technique a lieu tous les lundis permettant de remonter les difficultés de part et d'autre et d'apporter des solutions pour diminuer les désagréments.

Ces travaux sont financés en partie par un prêt (répercuté sur le loyer), des subventions du conseil départemental et des réserves (PGERC). Le CCAS ne participe pas au financement des travaux.

BÉNÉVOLAT. L'association « Accueil et Partage » de Pontivy apporte une aide aux personnes en difficulté et prend le relais des Restos du Cœur pendant 8 mois de l'année. La distribution dans les communes extérieures à Pontivy a lieu les 3 premiers jeudis de chaque mois. La campagne 2018 débute le Mardi 20 mars et la distribution pour les communes extérieures commence le jeudi 22 mars après-midi.

L'association recherche des bénévoles pour préparer et distribuer les produits collectés. Si vous disposez d'un peu de temps merci de penser à l'association. Contact : Marie-Thérèse Adler au 06 15 90 49 17

BUREAU PARTAGÉ . Afin de faciliter l'installation d'activités sur la commune, la municipalité a créé un espace de travail partagé dans le local précédemment occupé par les infirmières au 2 rue Théodore Huet.

Rénové par les agents communaux, cet espace peut accueillir jusqu'à trois porteurs de projets qui veulent lancer ou développer leur activité à coûts réduits. Il s'agit aussi de répondre aux nouvelles attentes d'entrepreneurs indépendants qui souhaitent séparer leur lieu de travail de leur domicile mais également ne plus être isolés et pouvoir travailler avec d'autres personnes. Quelques jours seulement après la diffusion de l'annonce, le local affiche déjà complet et ce sont trois nouvelles entreprises que nous sommes heureux d'accueillir à Cléguérec :



GENEAWEST

Pauline ROLLAND

Généalogiste

www.geneawest.bzh

ATELIER CHROMA

Anne PETIT

Architecte, coloriste, plasticienne

www.atelier-chroma.fr

S'VENEMENTIEL

Sandra BOUDEHEN

Organisatrice d'événements professionnels

svenementiel@outlook.com - 06 82 68 36 62



DBK + GALAPIAT . Grâce à un partenariat entre Mil Tamm, le Centre Culturel et Danserien Bro Klegereg, la Compagnie *Galapiat Cirque* travaille actuellement avec le Cercle Celtique pour créer un spectacle mêlant danse traditionnelle et arts du cirque et de la rue.

Ce projet ambitieux et original est piloté par Lucho Smit, artiste fondateur de Galapiat Cirque (acrobate, jongleur et contrebassiste), qui travaille avec toute l'équipe de DBK. Les premiers ateliers ont lieu en ce moment et se poursuivront sur 2018 et 2019.

« Est-ce que j'ai le droit de brûler mes déchets verts ? »

NON, LES FEUX DE DÉCHETS VERTS SONT INTERDITS !

Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage, les tontes de pelouses, les feuilles mortes et autres produits issus de l'entretien du jardin...

La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe d'interdiction et encadre strictement les quelques dérogations possibles. La règle générale est l'**interdiction du brûlage, en ville, en secteur péri-urbain et rural, toute l'année**. Cette interdiction concerne les particuliers comme les professionnels (entreprises du paysage, agents d'entretien des espaces verts et naturels, élagueurs...). L'utilisation des incinérateurs de jardin est interdite.

AGRICULTEURS ET FORESTIERS

L'interdiction ne s'applique pas aux produits issus des interventions forestières (relevant du Code forestier) telles que les coupes, les traitements après tempêtes, les végétaux infectés ou les travaux de prévention des incendies, mais sont soumis à autorisation. Cette autorisation peut être toutefois momentanément suspendue par un arrêté préfectoral en cas d'alerte aux particules et soumis à l'avis du SDIS. Le policier municipal peut vous apporter les renseignements nécessaires.

DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT

Les bonnes pratiques à développer sont par exemple le compostage, le broyage et paillage à domicile, solution simple et efficace pour entretenir le jardin.

La municipalité propose depuis quelques années un service gratuit de broyage des coupes de haies de jardin à domicile, deux fois par an. Les inscriptions sont à faire en mairie.

Le broyat est partagé pour les espaces verts communaux et les particuliers. Pontivy Communauté étudie la création d'une plate forme de dépôt de déchets verts à Bann er Lann. Consciente des problèmes liés à la gestion des déchets verts, l'équipe municipale accompagnera ce projet afin qu'il aboutisse au plus vite.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, et 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

En France, la pollution aux particules fines nous affecte tous. En moyenne, elle réduit notre espérance de vie (à 30 ans) de 8,2 mois. Le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500 €/an.